



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 359 650
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

㉑ Numéro de dépôt: 89402480.1

㉓ Int. Cl.⁵: F 24 C 15/14

㉒ Date de dépôt: 12.09.89

㉐ Priorité: 13.09.88 FR 8811939

㉑ Date de publication de la demande:
21.03.90 Bulletin 90/12

㉔ Etats contractants désignés:
BE DE ES GB IT NL

㉑ Demandeur: Giroud, Georges
42 bis, rue Emmanuel Sarty
F-92140 Clamart (FR)

㉒ Inventeur: Giroud, Georges
42 bis, rue Emmanuel Sarty
F-92140 Clamart (FR)

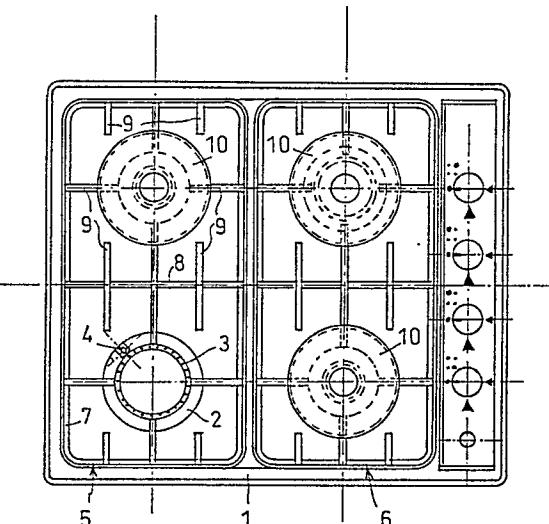
㉔ Mandataire: Caunet, Jean et al
Cabinet BEAU DE LOMENIE 55, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

㉕ Protecteur pour brûleur à gaz des cuisinières ou tables de cuisson.

㉖ Le protecteur comprend une coiffe (10) dont un rebord (11) repose sur la plaque support de brûleurs.

Selon l'invention, le rebord (11) de la coiffe (10) présente des fentes latérales (13) s'emboîtant sur les barreaux de la grille lorsque la coiffe (10) est posée sur un brûleur.

FIG. 1



Description**Protecteur pour brûleur à gaz des cuisinières ou tables de cuisson**

La présente invention concerne un protecteur pour brûleur à gaz des cuisinières ou tables de cuisson.

La plaque supérieure d'une cuisinière ou d'une table de cuisson délimite des orifices pour le passage des brûleurs à gaz dont la surface supérieure est située légèrement en-dessous du plan défini par des grilles individuelles ou une grille collective, destinées à supporter au moins un ustensile de cuisine.

Lorsqu'un brûleur est allumé et qu'un mets cuit, des projections de graisse, de sauce ou autres produits peuvent se déposer sur les brûleurs voisins éteints. Si on utilise ensuite l'un au moins de ces brûleurs souillés, le brûleur considéré monte en température et provoque la cuisson de ces projections en rendant leur adhésion particulièrement tenace. Il en résulte que le nettoyage ultérieur du brûleur et de son socle, surtout s'il est à socle fixe est long, difficile et malcommode, en tout cas jamais parfait.

Dans le cas où les brûleurs sont équipés d'un dispositif d'allumage électrique, le même inconvénient se retrouve pour les électrodes.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient en soustrayant, grâce à un protecteur, les brûleurs non utilisés et leurs socles, les électrodes correspondantes éventuelles de ces brûleurs et les parties voisines de la ou des grilles, à ces projections.

Le protecteur comprend une coiffe dont un rebord repose sur la plaque support de brûleurs lorsque cette coiffe recouvre un brûleur et conformément à l'invention, pour atteindre le but précité, le rebord de la coiffe présente latéralement une série de fentes permettant sa mise en place sur le brûleur considéré, lorsque celui-ci n'est pas utilisé, en s'emboîtant sur les barreaux de la ou des grilles qui supportent les ustensiles de cuisine pendant la cuisson de mets et restent en place.

Lorsqu'un tel protecteur recouvre un brûleur, les projections en provenance d'un brûleur voisin en fonctionnement l'atteignent et ne tachent pas le brûleur ainsi coiffé. C'est alors le protecteur qui est sali, mais il peut être facilement déboîté et nettoyé comme les autres ustensiles de cuisine, à la main ou dans un lave-vaisselle.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse, la coiffe présente une forme de révolution dans le rebord de laquelle sont découpées ou ménagées au moins trois fentes équiangles. Elle comporte un dispositif de manutention tel qu'un bouton rapporté.

Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation et des variantes de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est un plan vu de dessus d'une

table de cuisson,

- la figure 2 est une coupe d'une coiffe

conforme à l'invention,

- les figures 3 et 4 sont des vues analogues à la figure 2 montrant des variantes.

La table de cuisson illustrée par la figure 1 comporte une plaque supérieure 1 délimitant des orifices à travers lesquels sont disposés des socles fixes 2 recevant le mélange gazeux combustible et sur lesquels sont posés des brûleurs à gaz amovibles 3. Près de chaque brûleur peut être installée une électrode 4 prévue pour l'allumage électrique.

Par ailleurs, dans l'exemple représenté selon lequel la table de cuisson comporte quatre brûleurs, deux grilles démontables 5, 6 sont posées sur la plaque 1. Ces grilles sont destinées à supporter les ustensiles de cuisine de façon que leur fond soit proche des brûleurs mais ne les touche pas.

Chacune des grilles 5, 6 comporte un cadre 7 dont les grands côtés sont entretoisés par une traverse 8, le cadre et la traverse faisant corps avec des barreaux en porte-à-faux 9 assurant la stabilité pour les ustensiles de cuisine, mais ne parvenant pas jusqu'aux brûleurs 3.

Tous ces barreaux s'étendent perpendiculairement les uns aux autres et il en est de même lorsque la grille est unique et monolithique pour les quatre feux. Dès lors, quatre barreaux sont associés à chaque brûleur.

Dans d'autres réalisations de cuisinières ou de plaques de cuisson, chaque brûleur est combiné avec une grille individuelle également démontable. Dans ce cas, la grille peut comporter quatre barreaux perpendiculaires ou bien seulement trois répartis à 120° les uns par rapport aux autres.

Sur la figure 1, le brûleur avant gauche est découvert en vue de son utilisation, alors que les trois autres restent inutilisés. Lorsque ce brûleur est allumé sous un ustensile de cuisine servant à la cuisson d'un mets, des projections se produisent si ledit ustensile n'est pas couvert. Ces projections de produits divers se déposent sur les autres brûleurs et leurs socles et y cuisent si lesdits brûleurs sont allumés, en y adhérant fortement, ce qui rend leur nettoyage particulièrement difficile, pénible et imprécis.

Pour remédier à cet inconvénient, des protecteurs 10 sont posés sur les brûleurs 3 non utilisés et leurs socles 2. Après souillure, ils sont enlevés et nettoyés avec le ou les ustensiles de cuisine utilisés.

Comme le montre la figure 2, chaque protecteur 10 est une coiffe cylindrique dont un rebord 11 est destiné à reposer sur la plaque 1, le dessus 12 de la coiffe étant alors situé au-dessus du brûleur 3 correspondant sans y toucher cependant. Le rebord 11 présente quatre fentes 13 réparties à 90° l'une par rapport à la suivante. Lorsque la coiffe est posée sur un brûleur et que son rebord 11 repose sur la plaque 1, les fentes 13 s'emboîtent sur les barreaux 9 de la ou des grilles 5, 6. Bien entendu, le nombre de fentes dépend de celui des barreaux et si

la grille comporte trois ou cinq barreaux, la coiffe 10 présente trois ou cinq fentes.

Par ailleurs, la coiffe au lieu d'être cylindrique, peut être tronconique ou bien en forme de diabolo ou de tonneau.

La coiffe peut être métallique : en acier inoxydable ou en alliage léger, par exemple.

La coiffe peut aussi être en matière plastique et son décor peut être très varié pour s'adapter à l'esthétique de la cuisine. C'est également le cas pour une coiffe émaillée.

Il peut être intéressant que les coiffes de tous les brûleurs soient emboîtables les unes dans les autres, afin de faciliter leur rangement notamment lorsque pour varier le décor, les coiffes sont changées.

Chaque coiffe coopère avec un dispositif de manutention.

Ce dispositif peut être intégré à la coiffe de par la forme conférée à celle-ci : diabolo, tonneau, crans, bossages...

Le dispositif peut aussi être distinct : par exemple, une poignée aimantée susceptible de coopérer avec la coiffe lorsqu'elle est en acier.

Le dispositif peut encore faire corps avec la coiffe. Il peut s'agir d'une proéminence centrale telle qu'un bouton 14 ou 15.

Le bouton 14 est rapporté et fixé au moyen d'une vis 16. Ce mode d'exécution s'applique plus particulièrement lorsque la coiffe 10 est en métal embouti ou repoussé et découpé. Avantageusement, le bouton 14 peut être en matière plastique isolante.

Le bouton 15 est venu de moulage avec la coiffe lorsque celle-ci est en métal ou en matière plastique.

Il peut également s'agir d'une barrette venue d'emboutissage ou de moulage dans une dépression du dessus 12. La coiffe peut alors être prise par la barrette qui ne s'oppose cependant pas à ce que ladite coiffe reçoive avec stabilité un objet.

Revendications

1.- Protecteur pour brûleur à gaz des cuisinières ou tables de cuisson comprenant une coiffe (10) dont un rebord (11) repose sur la plaque support (1) de brûleurs (3) lorsque cette coiffe recouvre un brûleur, caractérisé en ce que le rebord (11) de la coiffe (10) présente latéralement une série de fentes (13) permettant sa mise en place sur le brûleur considéré, lorsque celui-ci n'est pas utilisé, en s'emboîtant sur les barreaux (9) de la ou des grilles (5, 6) qui supportent les ustensiles de cuisine pendant la cuisson de mets et restent en place.

2.- Protecteur pour brûleur à gaz selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coiffe (10) présente une forme de révolution.

3.- Protecteur pour brûleur à gaz selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coiffe (10) présente une forme prismatique ou pyramidale.

4.- Protecteur pour brûleur à gaz selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la coiffe (10) présente au moins

trois fentes (13) équiangles.

5.- Protecteur pour brûleur à gaz selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coiffe (10) comporte un dispositif de manutention (14, 15).

6.- Protecteur pour brûleur à gaz selon la revendication 5, caractérisé en ce que le dispositif de manutention est une proéminence centrale telle qu'un bouton (14) rapporté sur la coiffe (10).

7.- Protecteur pour brûleur à gaz selon la revendication 6, caractérisé en ce que le bouton (14) est fixé au moyen d'une vis (16).

8.- Protecteur pour brûleur à gaz selon la revendication 5, caractérisé en ce que le dispositif de manutention (15) est venu de moulage avec la coiffe.

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

FIG. 1

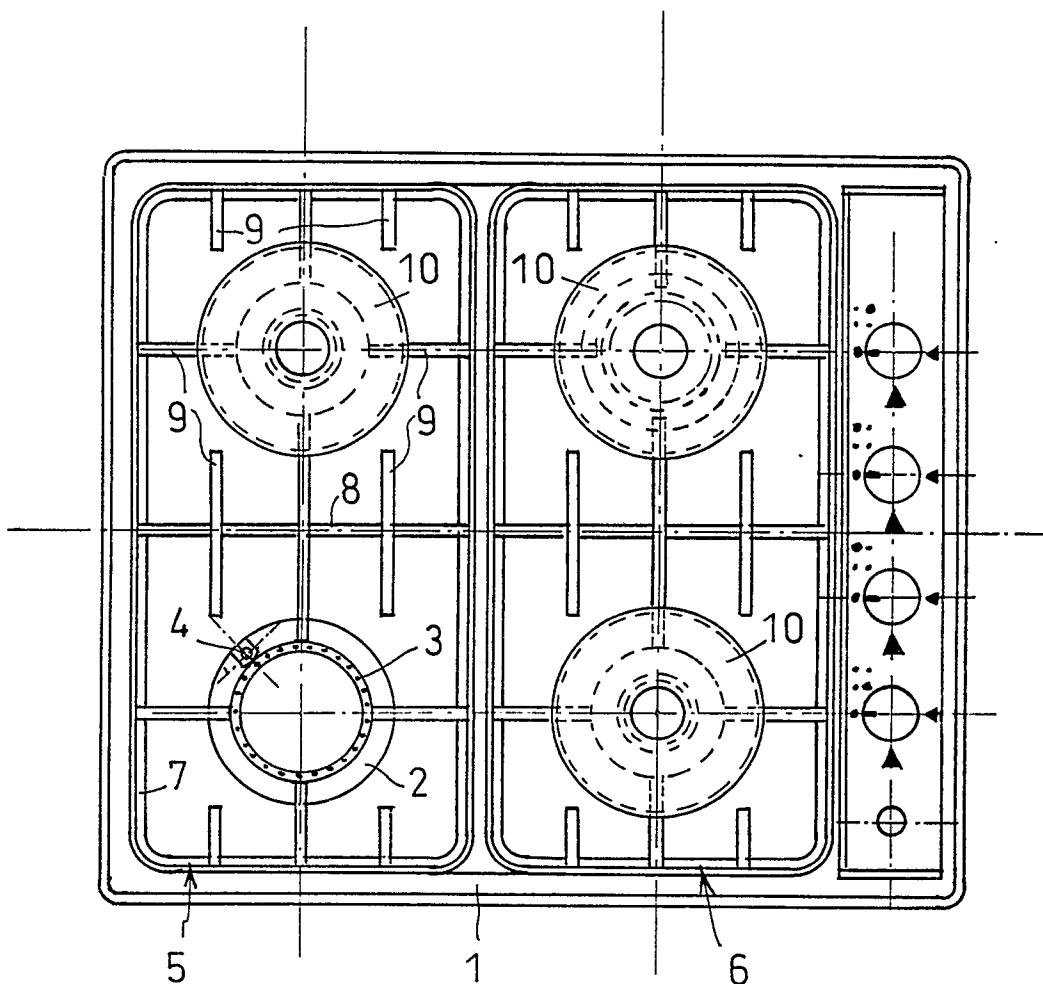
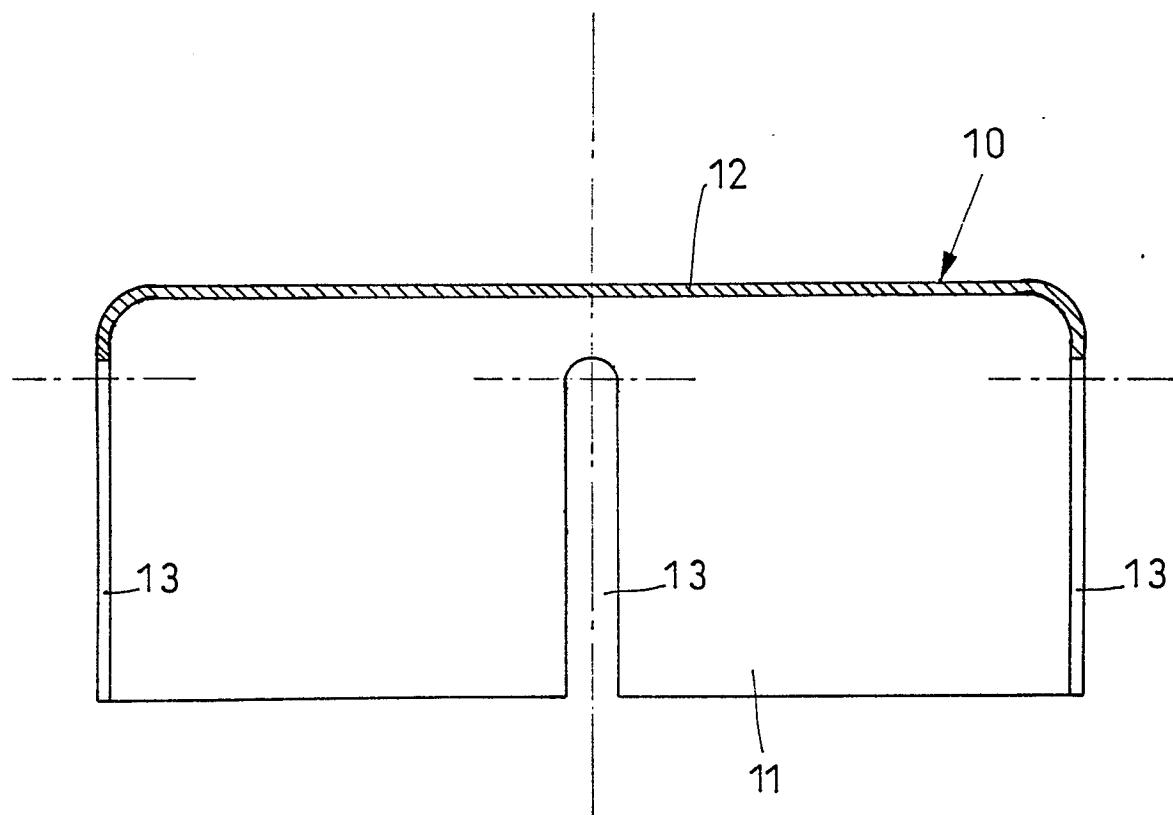
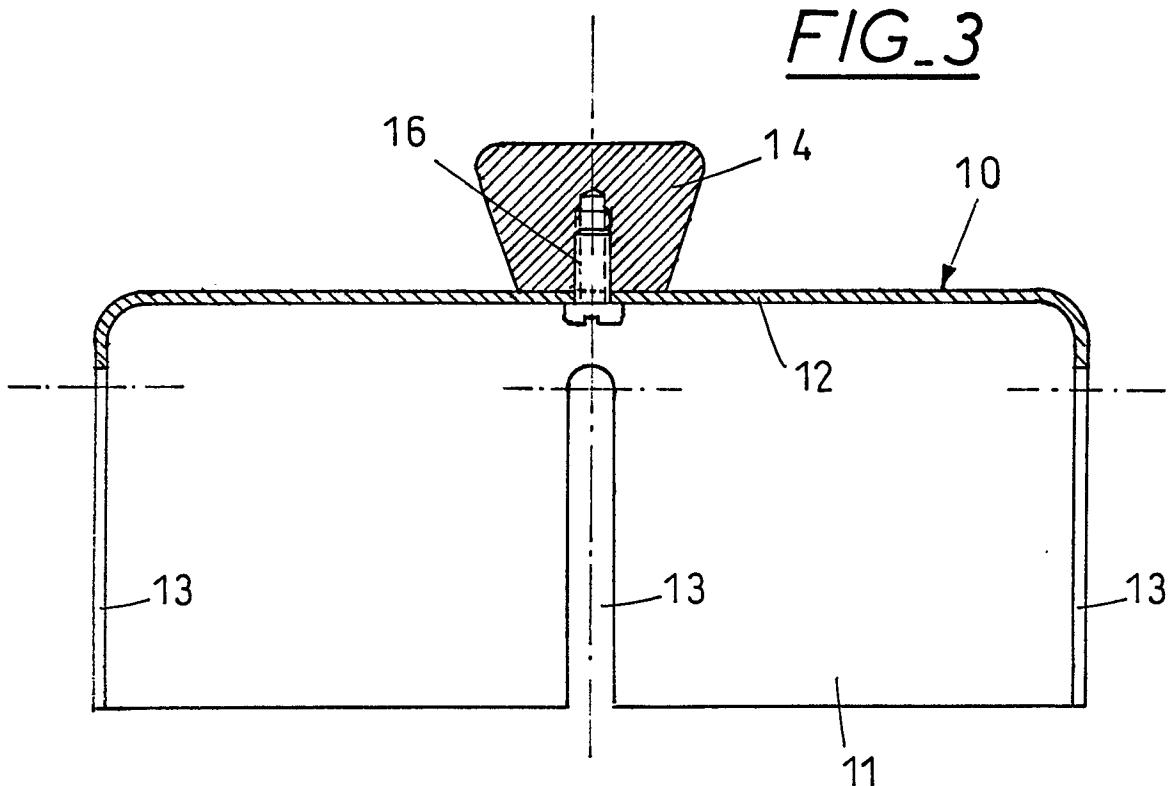


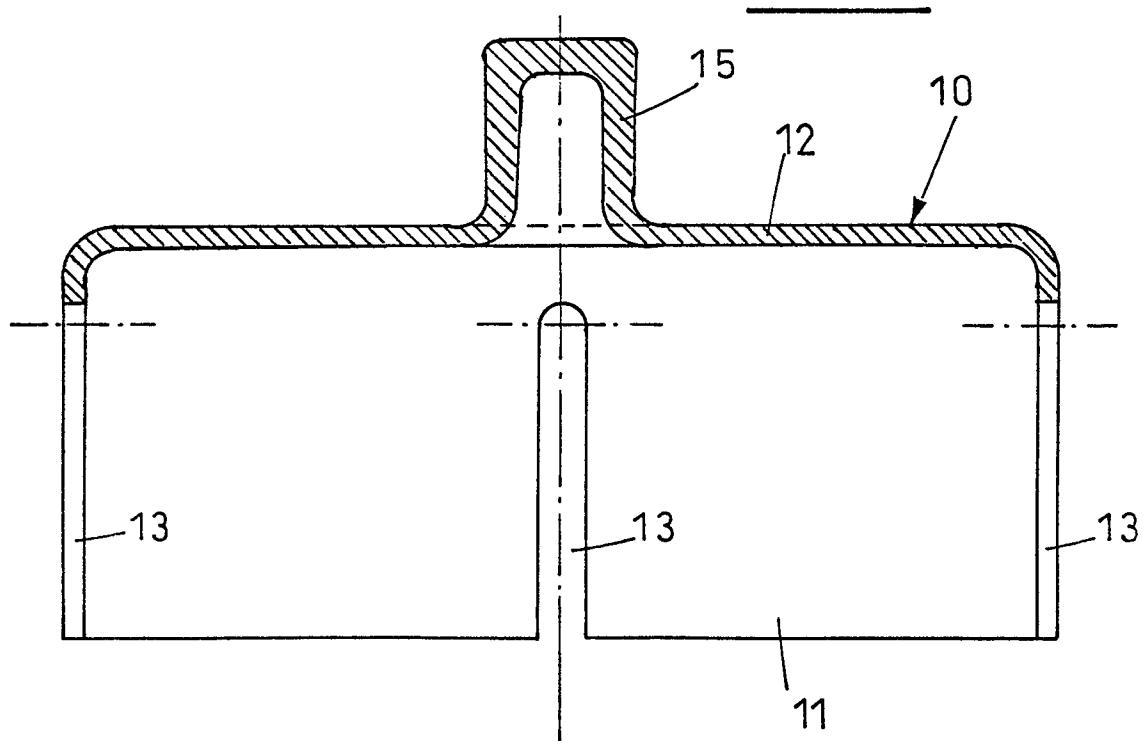
FIG. 2



FIG_3



FIG_4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 89 40 2480

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	GB-A-1247183 (ENGLISH ELECTRIC CO) * page 1, ligne 68 - page 1, ligne 92; figures *	1	F24C15/14
A	--- GB-A-1559332 (BERNDTSSON) * revendication 1; figures *	1	
A	--- CH-A-541112 (BICHEL)	1	
A	--- GB-A-2127280 (A.M.C.) * page 1, ligne 125 - page 1, ligne 130; figures *	5, 6, 8	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			F24C
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
EPO FORM 1503 03.82 (P0402)	LA HAYE	06 DECEMBRE 1989	VANHEUSDEN J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		& : membre de la même famille, document correspondant	
P : document intercalaire			